

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Bulletin du 2^{ème} trimestre 2024



TRAFIC

NOMBRE TOTAL DE MOUVEMENTS D'AVIONS

2^{ème} trim. **24 326** mouvements

Avril	Mai	Juin
7 661	8 260	8 405

SENS DES ATERRISSAGES / DÉCOLLAGES

Vers le Nord
54,40%



Vers le Sud
45,60%



NOMBRE DE RÉCLAMATIONS

NOMBRE TOTAL DE RÉCLAMATIONS

2^{ème} trim. **59** réclamations

Avril	Mai	Juin
13	14	32



GESTION DES DÉCHETS

TONNAGE COLLECTÉ ET TAUX DE VALORISATION

	Avril	Mai	Juin
Quantité de déchets collectés (en tonnes)	181,03	181,22	152,03
Taux de valorisation des déchets	58,2 %	61,7 %	60,1 %
Taux de valorisation matière + énergétique	99,2 %	100 %	100 %

(Source : RDS)

Constas : contrôle des nuisances sonores et des trajectoires de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes : observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile.

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques : origine : molécules organiques composées de cycles benzéniques, synthétisées lors de la formation de combustibles fossiles (pétrole, charbon) et lors de combustions incomplètes de matière carbonée.

dB(A) : décibel, unité de mesure d'un niveau sonore. (A) est une pondération prenant en compte la sensibilité de l'oreille humaine à différentes fréquences.

Lden : indice de bruit pondérant d'un facteur 5 le bruit de soirée (18h-22h) et d'un facteur 10 le bruit de nuit (22h-6h).
Lmax (1s) : niveau instantané maximal atteint lors du passage d'un avion.

Taux de valorisation des déchets : part des déchets qui suit une filière de recyclage ou d'incinération avec valorisation énergétique.

NO₂ : dioxyde d'azote **O₃** : ozone

PM₁₀ : poussières en suspension de diamètre inférieur à 10 µm.

Stations de mesure de bruit : six stations sont réparties dans les communes riveraines pour mesurer les niveaux sonores produits par les avions. Ces données sont traitées par le système Constas.

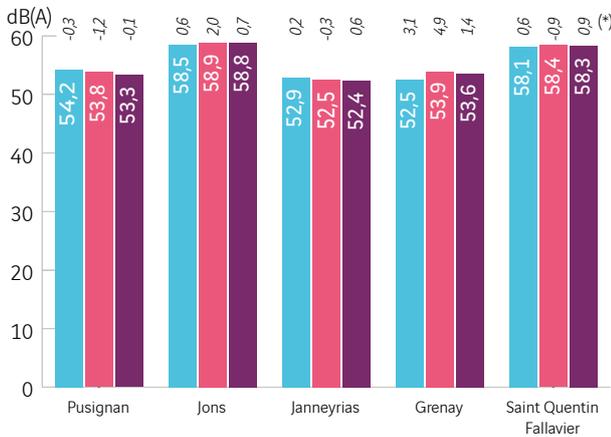
Impact du vent : Le vent peut sous certaines conditions déclencher l'enregistrement d'un pseudo événement aéronautique. Par conséquent, une identification quantifiée et spécifique des données de bruit mesurées lorsque le vent moyen dépasse 6.2 m/s est donnée à titre d'information.



MESURES DU BRUIT

● Avril ● Mai ● Juin

LDEN MESURÉ PAR STATION

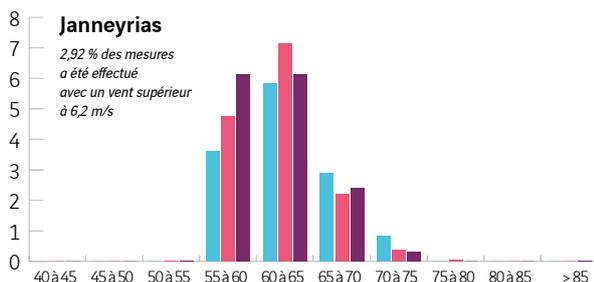
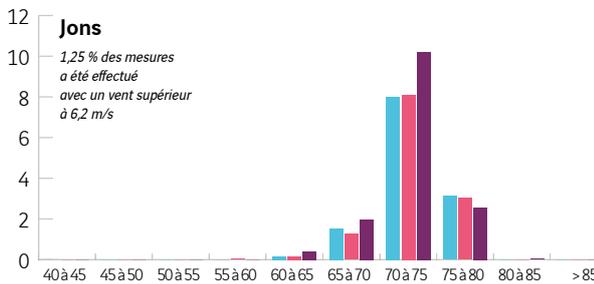
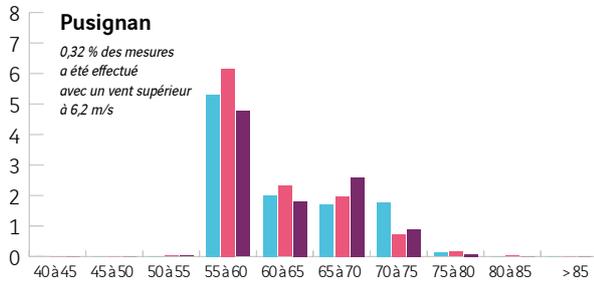


* 4,2 % des mesures a été effectué avec un vent supérieur à 6,2 m/s

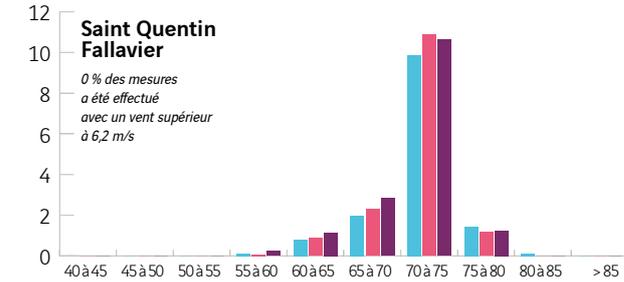
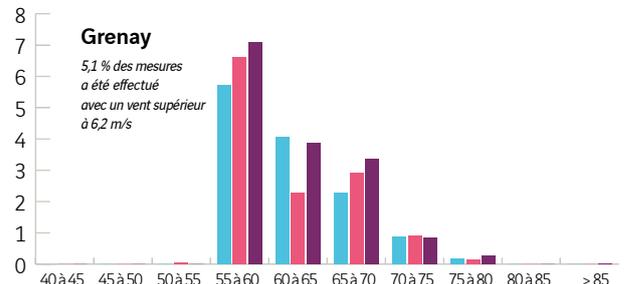
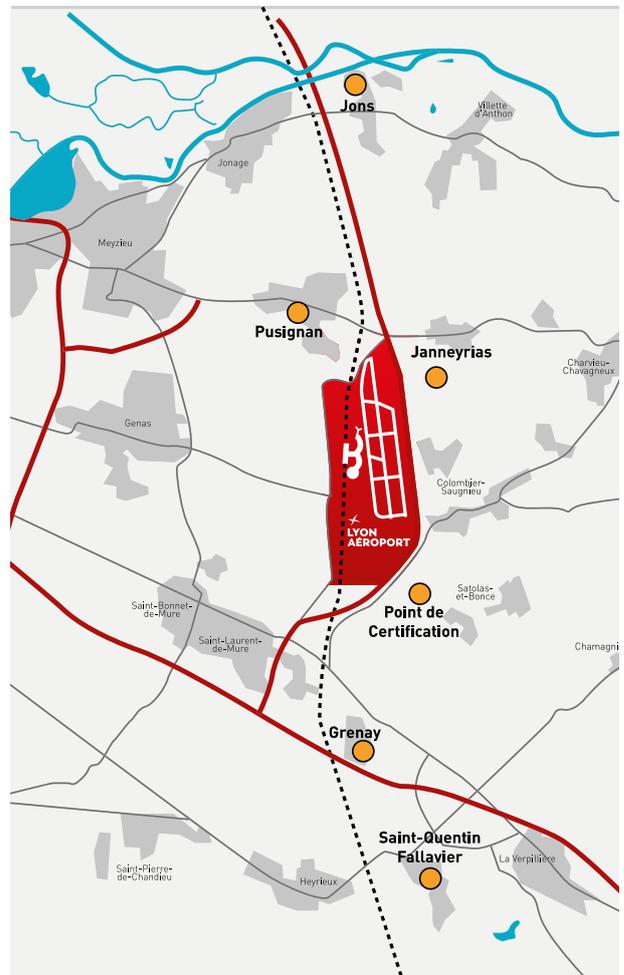
(*) Variation en dB(A) - par rapport aux valeurs mesurées en 2023 sur la même période

RÉPARTITION DES NIVEAUX INSTANTANÉS MAXIMUM LMAX (1S) DE NUIT (22h-6h) (données constas)

Nombre moyen d'événements par jour.



LOCALISATION DES STATIONS DE MESURE





QUALITÉ DE L'AIR

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR À PUSIGNAN

Nombre de dépassements d'un seuil réglementaire entre le 01/04/2024 et le 30/06/2024.

	Ozone		Dioxyde d'azote		Particules en suspension	
Seuil d'information et de recommandation	180 µg.m³ (seuil horaire)	0	200 µg.m³ (seuil horaire)	0	50 µg.m³ (seuil journalier)	0
Seuil d'alerte	240 µg.m³ (seuil horaire)	0	400 µg.m³ (seuil horaire)	0	80 µg.m³ (seuil journalier)	0

(Source : Atmo Auvergne Rhône-Alpes)

NB : les données manquantes correspondent à des journées dont le taux de fonctionnement des analyseurs est inférieur à 75%.

MAXIMA HORAIRES JOURNALIERS

